



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180712-CCPL\_2018\_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Publication : 18/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 6 juillet 2018  
Date d'affichage : 6 juillet 2018

**SEANCE DU 12 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Saint-Agoulin.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Gilles MAS, François-Xavier PERRAUD, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Michel MACHEBOEUF donne pouvoir à Daniel GORCE  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE  
Pascal ROUGIER a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

**Absents représentés :**

Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

**Absents :**

Roland GENESTIER  
Jean-Claude PAPUT

**Secrétaire de séance :** Pascal LABBE

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-88 : PROJET DE FONCTIONNEMENT DES ALSH : QUESTION DU TRANSPORT**

**Rapporteur :** Didier CHASSAIN

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 7 juin 2018, a validé les modalités de fonctionnement des ALSH Plaine Limagne, en vue d'une application dès la rentrée 2018/2019.

La question du transport a été ajournée pour avoir des éléments financiers plus précis sur la mise en place d'un service de transport.

Les résultats de cette étude démontrent qu'il n'est pas envisageable financièrement d'étendre le service sur l'ensemble du territoire Plaine Limagne.

Considérant l'importance d'avoir un fonctionnement harmonisé sur l'ensemble du territoire Plaine Limagne, les élus du Bureau proposent la fin du ramassage sur les communes de l'ex-communauté de communes Limagne Bords d'Allier.

Une navette, pour les fratries uniquement, sera proposée pour l'ALSH ados de Thuret et l'ALSH ados de Maringues.

Cette navette sera mise en place pour le secteur de Thuret (secteur Aigueperse/Thuret) et le secteur de Maringues (Randan/Maringues) pour permettre aux parents d'emmener la fratrie en un seul lieu le matin. Cette navette ne sera pas mise en place pour le retour : les parents devront récupérer leurs enfants dans les différents accueils de loisirs.

Enfin, des navettes seront instaurées pour les enfants scolarisés en semaine de 4,5 jours, après le repas, de l'école de Saint-Clément-de-Régnat pour l'ALSH de Randan et de Saint-Agoulin pour l'ALSH d'Aubiat.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **de valider les propositions du Bureau communautaire, précisées ci-avant et applicables à la rentrée 2018/2019.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 18/07/2018  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

